

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2022**

**AFFICHÉ LE 07 NOVEMBRE 2022**

**CS-221104-03**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20221104-CS-221104-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

*Nombre de membres :*

- En exercice : 14  
- Présents : 09  
- Absents : 05  
- Pouvoirs : 00

**CS-221104-03 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE – EXERCICE 2022 DECISION MODIFICATIVE N° 3**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix heures, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-deux s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. CRETIN Emmanuel (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence
- M. PITARD Christian (S) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Suppléant de M. BARRAUD Vincent
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) ..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T)..... Conseil départemental de Charente-Maritime

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. SUEUR Christophe (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. FERCHAUD Pascal (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

**Secrétaire de séance : MARY Guy**

° ° ° °

**CS-221104-03 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA  
SEUDRE – EXERCICE 2022 DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Rapport :

A l'approche de la fin de l'exercice budgétaire annuel, le suivi au plus près des dépenses et des recettes réelles, tant en fonctionnement qu'en investissement, nécessite un réajustement portant sur différentes lignes budgétaires, se traduisant par une décision modificative n°3, présentée en chiffres dans les tableaux joints.

En recettes de fonctionnement, l'arrivée plus tardive que prévu du dernier ponton flottant dans le bassin à flot de La Tremblade, opérationnel à la fin du mois de juillet, nous a obligé, pour un traitement équitable avec la situation quasi identique de 2021 à l'ouverture du bassin à flot, à réduire proportionnellement le montant des redevances des nouveaux arrivants. Les usagers de ce ponton étant majoritairement déjà usager dans un des ports du Syndicat Mixte, il n'a pas été possible de réattribuer immédiatement les emplacements restitués dans les chenaux. De plus, la réduction du coefficient portuaire dans le bassin à flot de Marennes a entraîné une réduction du montant des redevances perçues auprès des nouveaux usagers. Il est donc proposé de réduire de 15 000 € le montant des recettes prévues lors du budget primitif.

En dépenses de fonctionnement, le départ en cours d'année de 2 agents (une rupture conventionnelle en juillet et une démission au mois d'août) et un recrutement en cours pour remplacer l'un des agents à partir du mois de novembre, entraîne une réduction des dépenses au chapitre 012, quand bien même la modification de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> octobre et l'attribution d'une prime pour tenir compte de l'inflation, atténuent l'impact des départs.

Le montant réel de l'impôt sur les sociétés pour le premier exercice en 2018 étant désormais consolidé (11 472,00 €), la ligne budgétaire prévue initialement à cet effet à hauteur de 25 000 € peut être réajustée.

Le processus d'indemnisation ayant été modifié depuis le début de l'année (prise en charge par l'usager entrant et non plus le syndicat), la ligne correspondante, après régularisation de quelques situations en cours, peut être réduite (environ 15 000 €).

Ces ajustements principaux, cumulés avec d'autres détaillés dans les documents joints et portant sur les charges à caractère général (rééquilibrage en positif ou négatif de certaines lignes trop ou insuffisamment dotées) et les charges de personnel, permettent d'équilibrer l'ensemble des dépenses en tenant compte de la réduction du montant des recettes et d'opérer un virement supplémentaire de 35 000 € à la section d'investissement (autofinancement).

En recettes d'investissement, le montant des subventions sollicitées pour la réparation des musoirs de l'écluse du port de Marennes et les travaux de remplacement du ponton de l'Eguille sur Seudre a été affiné et ainsi permet de rajouter 24 000 € à cette ligne pour un montant total de 150 000 € (Département pour les deux opérations, CARA pour le ponton de l'Eguille et de la CDC du bassin de Marennes pour la réparation des musoirs de Marennes).

Le chapitre « emprunt et dettes assimilés » prenait en compte 115 000 € de réinscription de recettes de 2021 ainsi que 70 000€ d'emprunt éventuel pour un total de 185 000 €. Or, lors de la dernière décision modificative, les réinscriptions auraient dû être ôtées de cette ligne puisque le montant exact des reports de l'exercice 2021 a été crédité au résultat reporté. Il est donc proposé d'enlever les 115 000 € de réinscription. En parallèle, pour tenir compte du

virement de 35 000 € de la section de fonctionnement, le montant de l'emprunt éventuel peut être ajusté et conservé à hauteur de 45 000 €.

Enfin, le montant des excédents du budget annexe de la commune d'Arvert est crédité au chapitre 1068 mais l'excédent initialement prévu est déduit au chapitre 23 pour équilibrer cette réduction de l'excédent acté antérieurement.

Le montant total des recettes d'investissement, en tenant compte de tous ces éléments, est établi désormais à 478 326,25 €.

En dépenses d'investissement, pour équilibrer le budget et pour tenir compte d'une part de faits nouveaux (pompes de relevage des stations de traitement des eaux de carénage à remplacer, régularisation des engagements pris avec l'acquisition d'occasion des équipements flottants de collecte des déchets) et d'autre part du manque de moyens pour mettre en œuvre certaines des opérations envisagées, il convient de réduire le montant des dépenses et pour cela, après avoir vérifié les montants mandatés, il apparaît opportun de réduire les lignes dans le chapitre 200. Ce qui implique que l'ensemble des travaux prévus lors du DOB 2022 ne pourra être réalisé (pompes pour le nettoyage des cales à Arvert et Marennes, études d'aménagement à La Tremblade, signalétique à Marennes).

#### Suite à cette présentation :

Vu la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M4 budgétaire et comptable,

Vu la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M4 budgétaire et comptable,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2022 du 09 novembre 2021,

Vu la délibération n°CS-211214-03 du 14 décembre 2021 par laquelle le Comité syndical a adopté le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° CS-220520-04 du 20 mai 2022 par laquelle le Comité syndical a adopté une décision modificative n°2,

Vu la délibération n° CS-221104-01 du 04 novembre 2022 par laquelle le Comité syndical a adopté le transfert des excédents du budget annexe des ports de Arvert,

Vu la délibération n° CS-221104-02 du 04 novembre 2022 par laquelle le Comité syndical a adopté une provision pour créances douteuses,

## **LE COMITE SYNDICAL**

- après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

1°) d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre dont l'équilibre s'établit comme suit (conformément aux annexes 1 et 2 jointes à la présente),

2°) d'autoriser Le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision

Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre  
COMITE DE SYNDICAL DU 4/11/2022 - Annexe 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre - Libellé	CREDITS	REPORT	DM	TOTAL
011 Charges à caractère général	258 715,55 €	63 331,91 €	-7 113,16 €	314 934,30 €
012 Frais de personnel	482 350,00 €		-16 650,00 €	465 700,00 €
65 Charges de gestion courante	5 909,00 €	23 800,00 €	-15 639,00 €	14 170,00 €
66 Charges financières	4 000,00 €			4 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 913,00 €		767,00 €	2 680,00 €
68 Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			2 063,16 €	2 063,16 €
069 Impôts sur les bénéfices et assimilés	25 000,00 €		-13 528,00 €	11 472,00 €
<b>Total Opération Réelles</b>	<b>777 887,55 €</b>	<b>87 131,91 €</b>	<b>-50 000,00 €</b>	<b>815 019,46 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	30 000,00 €		35 000,00 €	65 000,00 €
042 Opération d'ordre	40 112,45 €			40 112,45 €
<b>Total Opération d'Ordre</b>	<b>70 112,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>105 112,45 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>848 000,00 €</b>	<b>87 131,91 €</b>	<b>-15 000,00 €</b>	<b>920 131,91 €</b>

RECETTES

Chapitre - Libellé	CREDITS	DM	TOTAL
013 Atténuation de charge	0,00 €		0,00 €
70 Produits des services	760 094,97 €	-15 000,00 €	745 094,97 €
74 Dotations, participations, subventions	50 000,00 €		50 000,00 €
002 résultat d'exploitation reporté	125 036,94 €		125 036,94 €
75 Autres produits de la gestion courante	0,00 €		0,00 €
76 Produits financiers	0,00 €		0,00 €
77 produits exceptionnels (excédents communes)	0,00 €		0,00 €
<b>Total Opération Réelles</b>	<b>935 131,91 €</b>	<b>-15 000,00 €</b>	<b>920 131,91 €</b>
042 Opération d'ordre	0,00 €		0,00 €
<b>Total Opération d'Ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>935 131,91 €</b>	<b>-15 000,00 €</b>	<b>920 131,91 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre - Libellé	CREDITS	REPORT	DM	TOTAL
20 100 Concession et droit assimilés	5 850,00 €			5 850,00 €
21 100 Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €	1 357,00 €		4 357,00 €
21 100 Autres	0,00 €			0,00 €
20 200 Frais d'études	27 504,00 €	17 576,00 €		45 080,00 €
21 200 Autres	34 600,00 €	5 471,32 €	-19 402,59 €	20 668,73 €
23 200 Constructions	269 758,45 €	122 905,12 €	-47 000,00 €	345 663,57 €
21 300 Mobiliers	2 100,00 €			2 100,00 €
21 400 Outillage industriel	10 100,00 €	2 306,92 €	14 000,00 €	26 406,92 €
16 Emprunts et dettes assimilées	28 200,00 €			28 200,00 €
<b>Total Opération Réelles</b>	<b>381 112,45 €</b>	<b>149 616,36 €</b>	<b>-52 402,59 €</b>	<b>478 326,22 €</b>
040 Opération d'ordre	0,00 €			0,00 €
<b>Total Opération d'Ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>381 112,45 €</b>	<b>149 616,36 €</b>	<b>-52 402,59 €</b>	<b>478 326,22 €</b>

RECETTES

Chapitre - Libellé	CREDITS	DM	TOTAL
13 Subventions	126 000,00 €	24 000,00 €	150 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	185 000,00 €	-140 000,00 €	45 000,00 €
165 Dépôts et cautionnement	0,00 €		0,00 €
1068 Autre réserves	12 601,89 €	28 597,41 €	41 199,30 €
001 résultat reporté	137 014,50 €		137 014,50 €
<b>Total Opération Réelles</b>	<b>460 616,39 €</b>	<b>-87 402,59 €</b>	<b>373 213,80 €</b>
021 Virement de la section d'investissement reporté	30 000,00 €	35 000,00 €	65 000,00 €
040 Opération d'ordre	40 112,45 €		40 112,45 €
<b>Total Opération d'Ordre</b>	<b>70 112,45 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>105 112,45 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>530 728,84 €</b>	<b>-52 402,59 €</b>	<b>478 326,25 €</b>

**Budget principal Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre - Exercice 2022 - Décision modificative n°3**

D/R	I/F	Type	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant Dépenses	Montant Recettes
D	F	D	011			604				Achat études, prestation de service	8 936,84 €	
D	F	D	011			6061				Fournitures non stockables	4 700,00 €	
D	F	D	011			6063				Fournitures d'entretien et de petit équipement	-1 945,00 €	
D	F	D	011			6064				Fournitures administratives	-1 000,00 €	
D	F	D	011			6168				Primes assurances	5 245,00 €	
D	F	D	011			6261				Frais d'affranchissement	1 500,00 €	
D	F	D	011			6262				frais de télécommunication	1 900,00 €	
D	F	D	011			627				Service bancaires et assimilés	450,00 €	
D	F	D	011			6283				frais de nettoyage des locaux	3 100,00 €	
D	F	D	011			6287				Remboursement de frais	-20 000,00 €	
D	F	D	011			6288				Prestation de service	-10 000,00 €	
D	F	D	012			6338				Autre	-1 000,00 €	
D	F	D	012			6411				Rémunérations	-19 365,00 €	
D	F	D	012			6413				Primes et gratification	-8 000,00 €	
D	F	D	012			6451				Charges de SS	1 165,00 €	
D	F	D	012			6452				Cotisation mutuelle	200,00 €	
D	F	D	012			6453				Cotisations caisse retraite	9 700,00 €	
D	F	D	012			6454				Cotisations ASSEDIC	200,00 €	
D	F	D	012			6475				Médecine du travail, pharmacie	450,00 €	
D	F	D	65			6535				Formation	-539,00 €	
D	F	D	65			658				Charges diverses	-15 000,00 €	
D	F	D	67			673				Titre annulés sur exercices antérieurs	767,00 €	
D	F	D	68			6817				Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 063,16 €	
D	F	D	69			6951				Impot bénéfiques et assimilés	-13 528,00 €	
D	F	D	023			023				Virement section d'investissement	35 000,00 €	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>											<b>-15 000,00 €</b>	
											<b>-15 000,00 €</b>	
D	I	D	23			2313	200			Constructions	-12 000,00 €	
D	J	D	23			2313	200			Constructions	-35 000,00 €	
D	I	D	21			2188	200			Autres	-19 402,59 €	
D	I	D	21			2155	400			Outillage industriel	14 000,00 €	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>											<b>-52 402,59 €</b>	
											<b>-52 402,59 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>											<b>-67 402,59 €</b>	
D/R	I/F	Type	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant Dépenses	Montant Recettes
R	F	R	070			706				Produits et services		-15 000,00 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>												<b>-15 000,00 €</b>
R	I	R	013			1313				Subvention		24 000,00 €
R	I	R	16			1641				Emprunts et dettes assimilées		-140 000,00 €
R	J	R	1068			1068				Autres réserves		28 597,41 €
R	I	R	021			021				virement à la section d'investissement reporté		35 000,00 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>												<b>-52 402,59 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>												<b>-67 402,59 €</b>

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 3 - EXERCICE 2022

N°	DEPENSES							RECETTES							OBSERVATIONS	
	IMPUTATION						MONTANT	IMPUTATION						MONTANT		
	Type	Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Gestionnaire/Service /Antenne		Type	Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Gestionnaire/Service /Antenne			
								R	70	706					-15 000,00 €	Produits et services
								R	13	1313					24 000,00 €	Subventions
								R	16	1641					-140 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
								R	1068	1068					28 597,41 €	Autres réserves
								R	021	021					35 000,00 €	Virement à la section d'investissement reporté
	D	011	604				8 936,84 €									Achat études, prestations de service
	D	011	6061				4 700,00 €									Fournitures non stockables
	D	011	6063				-1 945,00 €									Fournitures d'entretien et de petit équipement
	D	011	6064				-1 000,00 €									Fournitures administratives
	D	011	6168				5 245,00 €									Primes assurances
	D	011	6261				1 500,00 €									Frais d'affranchissement
	D	011	6262				1 900,00 €									frais de télécommunication
	D	011	627				450,00 €									Service bancaires et assimilés
	D	011	6283				3 100,00 €									frais de nettoyage des locaux
	D	011	6287				-20 000,00 €									Remboursement de frais
	D	011	6288				-10 000,00 €									Prestation de service
	D	012	6338				-1 000,00 €									Autre
	D	012	6411				-19 365,00 €									Rémunérations
	D	012	6413				-8 000,00 €									Primes et gratification
	D	012	6451				1 165,00 €									Charges de SS
	D	012	6452				200,00 €									Cotisation mutuelle
	D	012	6453				9 700,00 €									Cotisations caisse retraite
	D	012	6454				200,00 €									Cotisations ASSEDIC
1	D	012	6475				450,00 €									Médecine du travail, pharmacie
	D	65	6535				-539,00 €									Formation
	D	65	658				-15 000,00 €									Charges diverses
	D	67	673				767,00 €									Titre annulés sur exercices antérieurs
	D	68	6817				2 063,16 €									Dotations aux dépréciations des actifs circulants
	D	69	6951				-13 528,00 €									Impot bénéfiques et assimilés
	D	23	23				35 000,00 €									Virement section d'investissement
	D	200	2313				-12 000,00 €									Constructions
	D	200	2313				-35 000,00 €									Constructions
	D	200	2188				-19 402,59 €									Autres
	D	400	2155				14 000,00 €									Outillage industriel

ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte  
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Emmanuel CRETIN

